



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coût du travail

Question écrite n° 116037

Texte de la question

M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les problèmes résultant des différences du coût social du travail entre les pays membres de la Communauté européenne. À l'heure actuelle, de réelles différences relatives au coût social de la main d'oeuvre existent notamment entre la France et l'Allemagne. Le coût social s'avère en effet plus lourd en France que chez nos voisins allemands. Ainsi, outre les difficultés à trouver des salariés, notre pays se trouve pénalisé par des charges sociales plus importantes que celles de ses voisins. Dès lors, comment peut-on défendre une politique européenne commune si de telles différences existent entre les pays membres ? De même, comment l'Europe pourrait-elle concurrencer le marché mondial si son espace économique et social connaît de grandes disparités ? Il serait donc tout à fait opportun d'instituer un régime social unique pour tous les pays de la Communauté européenne afin de permettre l'harmonisation des coûts du travail. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entrevoit de prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Meyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116037

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 473